

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Boîte\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[Collection Boîte\\_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles. Item Jousse, Daniel, Traité de la justice criminelle de France \(1771\) | La pénalité, la souveraineté et l'Etat](#)

# Jousse, Daniel, Traité de la justice criminelle de France (1771) | La pénalité, la souveraineté et l'Etat

**Auteur : Foucault, Michel**

## **Présentation de la fiche**

Coteb002 f0401

SourceBoite 002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.

# LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées [Jousse, Daniel](#)

Références bibliographiques Jousse, Traité de la justice criminelle de France

Référentiel BNF <https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb306642930>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

## Références éditoriales

Éditeur équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
  - Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

# Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Jousse, Daniel (1704-02-10 -- 1704-02-10)

TITRE Traité de la justice criminelle de France...

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1771

EDITEUR Paris : Debure père 1771



1771  
T I

"M. le d'ff'ntes puiss'nt out int'ntées ou  
non à maintenir la paix, la tranquillité  
d'un Etat. Mais il faut se battre pour la  
mainmise de cette paix, que les envahis soient punis;  
et cela nécessitera que cette punition se fasse  
suivant une règle morale, et suivant la loi de  
cette équité; il n'est pas nécessaire qu'elle soit  
faite avec ardeur et en obtenant un grand succès; mais  
ce droit peut aussi remporter partiellement la victoire.  
Il faut que la paix soit établie par  
la force de l'opprobre et, si c'est possible, par  
la force de l'épée."

Le résultat de ce ministère ouvert au public  
fut sans aucun doute de plusieurs  
+ cinq fois) de moins de ce qu'il fut:

BnF  
MSS

T III.

